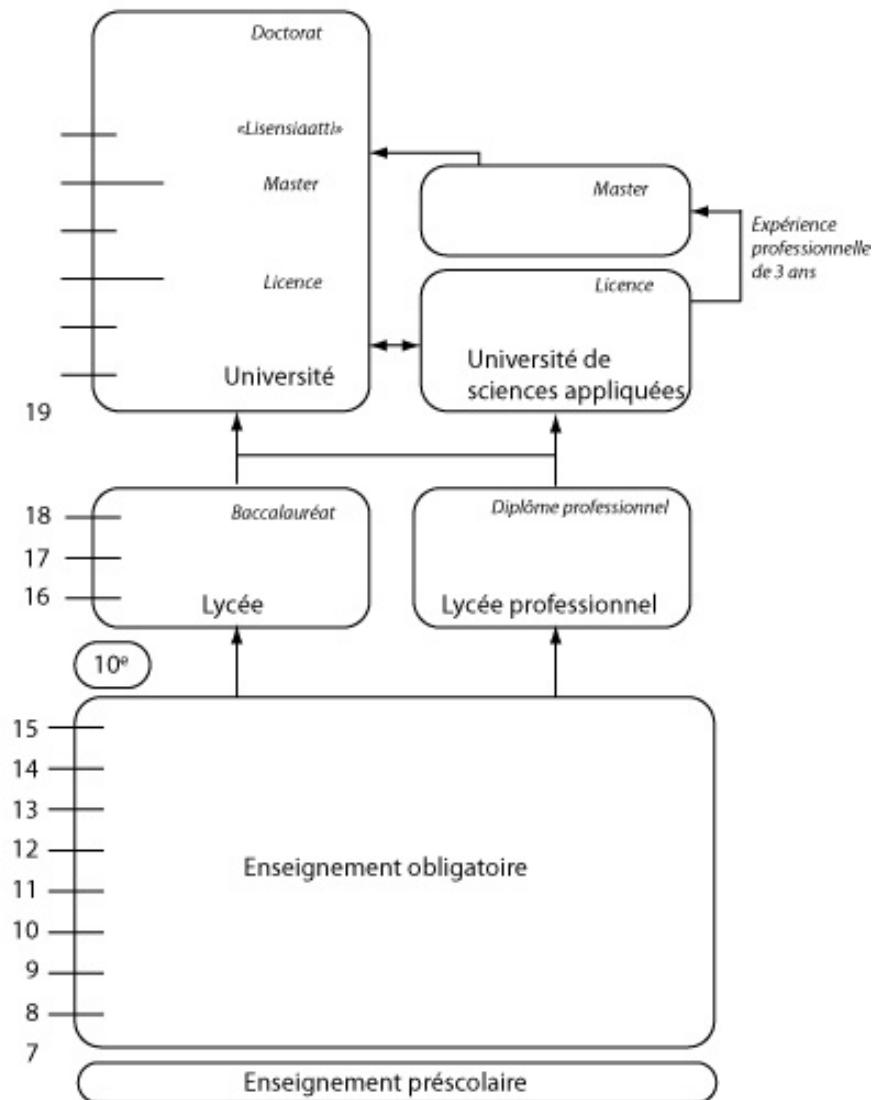


FICHE FINLANDE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur relève, en Finlande, du ministère de l'éducation et de la culture (*Opetus- ja kulttuuriministeriö, Undervisnings- och kulturministeriet*). Ce ministère bicéphale associe un ministre de l'Éducation (et de la Recherche) et un ministre de la Culture (des Sports, de la Jeunesse et des Affaires religieuses) en charge de leurs domaines d'intervention respectifs. La principale caractéristique de l'enseignement supérieur finlandais est son organisation en deux branches complémentaires, celle des universités et celle des universités de sciences appliquées. Bien que clairement différenciées, ces deux branches possèdent des passerelles à plusieurs niveaux. Elles prolongent le schéma existant au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire, qui comprend les lycées d'enseignement général et professionnels (cf. ci-dessous).



Des réformes structurelles des deux branches de l'enseignement supérieur ont été entreprises en 2010 et 2015 avec l'objectif de renforcer l'efficacité du système d'enseignement supérieur : augmentation des niveaux de compétences acquis afin de répondre aux besoins du secteur économique et amélioration de l'internationalisation des établissements.

Ces réformes traduisent aussi une volonté de rationalisation par la réduction du nombre d'établissements qui se sont également vus dotés d'une autonomie juridique et financière. Par ces fusions, l'État vise à renforcer l'efficacité, mutualiser les coûts (notamment administratifs), supprimer recouvrements et doublons dans les programmes de formation, etc. Une récente évaluation du système de recherche en Finlande renouvelle la recommandation de redéfinir les axes stratégiques des universités de façon à développer les points forts de chaque établissement et limiter les programmes similaires, recommandation qui a donné lieu à la mise en place d'un programme Profiling par l'Académie de Finlande. Ces opérations entraînent des réorganisations parfois douloureuses, allant jusqu'à des licenciements de personnels de toutes catégories.

Si les deux types d'établissements supérieurs fonctionnaient autrefois de façon totalement indépendante, on assiste aujourd'hui à un certain rapprochement des universités et universités de sciences appliquées, sous l'impulsion du gouvernement désireux de casser les silos et optimiser les activités de ces établissements. Ainsi, des projets de développement conjoint ont vu le jour entre les différents établissements de Turku et Tampere. Ces rapprochements pourraient préfigurer une fusion d'universités et d'universités de sciences appliquées souhaitée d'ici 2020 par le Conseil de la recherche et de l'innovation. La fusion des deux universités et de l'université de sciences appliquées de Tampere prévue pour 2018 est donc un premier pas en ce sens.

L'objectif de resserrer le nombre d'universités à 15 (avec un minimum de 3 000 étudiants chacune) et 18 universités de sciences appliquées (ayant au moins 2 500 étudiants) a été atteint pour la partie universitaire avec la création en 2013 de l'Université des Arts. Résultant de la fusion de l'Académie Sibelius, l'Académie de Théâtre et l'Académie des Beaux-Arts, le nombre d'étudiants de ce nouvel établissement reste toutefois en deçà de la taille minimale prévue pour les universités.

Le scénario Horizon 2030, publié fin 2017, affiche quant à lui des objectifs ambitieux, destinés à inspirer les politiques concernant l'enseignement supérieur des prochaines années. Ainsi, la moitié des 25-34 devront selon ce rapport être diplômés de l'enseignement supérieur. L'internationalisation de l'enseignement supérieur finlandais d'autre part est affichée comme un enjeu majeur : le scénario préconise un renforcement de l'attractivité internationale des établissements finlandais et prévoit l'introduction d'une période de mobilité internationale dans chaque formation.

En 2018, la part du budget de l'État consacré aux universités est d'environ 1 767M€ et 826 M€ pour les universités de sciences appliquées (sources Académie de Finlande). Le nombre d'étudiants est encadré au niveau national par un *numerus clausus* fixé par chaque établissement sur la base d'une recommandation du ministère de l'Éducation.

1. L'université (yliopisto, universitet)

La loi universitaire 558/2009 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 a profondément bouleversé le paysage finlandais en accordant aux universités, dont plusieurs ont fusionné, une autonomie totale. Désormais détachées du budget de l'État, les universités reçoivent de celui-ci une dotation assise sur un certain nombre d'indicateurs d'activité quantitatifs (nombre d'étudiants inscrits, nombre de diplômés...) et qualitatifs (publications scientifiques, part des crédits obtenus sur appel d'offres...), voir partie I.4.

En conséquence de réforme, les universités ont acquis le rôle d'employeur de l'ensemble du personnel, les contrats des fonctionnaires ayant été transformés en contrats de droit privé. Pour exercer leurs nouvelles responsabilités, notamment dans les négociations avec les syndicats de salariés, les universités se sont groupées au sein de l'Association des employeurs des universités

finlandaises, Syty (*Suomen yliopistojen työnantajyhdistys, Finlands universitets arbetsgivarförening*), elle-même membre de la confédération Employeurs de l'enseignement, de la recherche et de la création (*Sivistystyönantajat*) au sein du patronat finlandais.

L'État a également dévolu aux universités leur patrimoine immobilier sous une forme originale : il a créé trois sociétés (respectivement pour l'université Aalto, l'Université de Helsinki, et l'ensemble des autres universités), sociétés dont il détient 1/3 du capital, les 2/3 restants appartenant aux établissements. Le tout est évalué à plus de 1,5 milliard €, ce qui représente un capital d'environ 1 milliard € « offert » aux établissements.

Les universités sont actuellement au nombre de 14, réparties sur tout le territoire finlandais. Parmi elles, 10 sont des universités multidisciplinaires, 2 des universités technologiques, 1 université artistique et 1 université de sciences économiques. Il convient d'y ajouter l'École supérieure de la défense nationale (*Maanpuolustuskorkeakoulu, Försvarshögskolan*), rattachée au ministère de la défense.

Les 14 universités, par nombre décroissant d'étudiants en 2017, sont :

Université de Helsinki	31 331
Université Aalto	17 346
Université de Turku	16 180
Université de Finlande orientale	15 500
Université de Jyväskylä	13 452
Université de Tampere*	13 418
Université d'Oulu	12 713
Université de technologie de Tampere*	7 800
Åbo Akademi (université suédophone de Turku)	5 814
Université de Vaasa	4 959
Université de technologie de Lappeenranta	4 942
Université de Laponie	4 331
Hanken (école de commerce suédophone de Helsinki)	2 545
Université des Arts Helsinki	1 968

*L'Université de Tampere et l'Université de technologie de Tampere doivent fusionner en 2018

En 2017, ce sont 153 262 étudiants qui étaient inscrits dans les universités (source Statfin). L'accès à l'université est principalement ouvert aux titulaires du baccalauréat finlandais (*ylioppilastutkinto, studentexamen*), notamment parce qu'il suppose la réussite à un examen d'entrée (*pääsykoe, inträdesprov*) qui n'est accessible qu'en finnois et suédois dans une très grande majorité (à quelques exceptions près, comme les formations en langue étrangère ou des cursus de commerce par exemple). L'accès est aussi possible après examen aux titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires professionnelles sanctionnant au moins trois années d'étude. La procédure de candidature à l'université est désormais unique et nationale, fusionnée avec celles des universités de sciences appliquées depuis 2014 ; les lycéens émettant des vœux quant à l'université et à la discipline choisies sur la plateforme Studyinfo.

Les présidents d'université, appelés recteurs, sont réunis au sein d'une conférence des recteurs appelée Universités de Finlande (*Suomen yliopistot, Finlands universitet*) et désignée par son acronyme anglais UNIFI.

2. L'université de sciences appliquées (ammattikorkeakoulu, yrkeshögskola)

Remarque terminologique : les *ammattikorkeakoulu*, que l'on peut traduire littéralement par « école supérieure professionnelle » sont dorénavant officiellement traduites en anglais comme « universities of applied sciences » la dénomination « universités de sciences appliquées » ou AMK sont utilisées dans cette fiche. Généralement désignées par leur acronyme finnois « AMK », on les retrouve aussi quelquefois désignées en anglais « Polytechnics » ou « UAS ».

La réforme s'appliquant aux universités de sciences appliquées est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 (lois 932/2014 et 1173/2014) et modifie le statut, l'organisation et le financement de ces établissements. L'objectif de cette réforme est d'améliorer l'effectivité de la politique éducative nationale en sécurisant les ressources financières des universités de sciences appliquées. L'essentiel de leur financement provient désormais de l'Etat et non plus des collectivités locales qui participaient à près de 40% du budget des universités de sciences appliquées). Auparavant institutions municipales ou privées, leur nouveau statut de type société non lucrative à responsabilité limitée, leur confère dorénavant une autonomie administrative, même si elles restent principalement détenues par les municipalités. Un Conseil d'administration ouvert aux personnalités extérieures, notamment du secteur privé, décide de la stratégie d'établissement, tant pour les missions et orientations de l'établissement que sur les questions financières.

Au nombre de 23 depuis le 1^{er} janvier 2017 et la fusion de l'AMK de Mikkeli et de l'AMK de Kymenlaasko, les AMK ont été créées dans les années 1990 par la réorganisation des enseignements professionnels autrefois dispersés au sein de divers instituts publics ou privés. S'y ajoutent l'École de police (*Poliisiammattikorkeakoulu, Polisyrkeshögskolan*) et l'AMK suédophone des îles Åland (*Högskolan på Åland*). Les universités de sciences appliquées sont généralement multidisciplinaires mais peuvent avoir des spécialités dominantes.

En 2017, les 23 AMK par nombre décroissant d'étudiants, sont :

Metropolia	16 399
Haaga-Helia	10 353
AMK de Tampere*	9 716
AMK de Turku	9 566
AMK du Sud-Est**	9 304
AMK de la région d'Oulu	7 940
Laurea	7 475
AMK de Jyväskylä	7 265
Savonia	6 740
AMK de la région de Häme	6 697
AMK de la région de Satakunta	5 903
AMK de Laponie	5 869
AMK de Lahti	5 034
AMK de Seinäjoki	4 833
Novia (suédophone)	4 049
Karelia	3 658
AMK de la région de Saimaa	3 393
AMK de Vaasa	3 264
Centria	3 027
Diakonia	2 962
Arcada (suédophone)	2 572
AMK de Kajaani	2 368
AMK de sciences humaines	1 514

* L'AMK de Tampere doit fusionner avec l'Université de Tampere et l'Université de technologie de Tampere en 2018

** Résultat de la fusion des AMK de Mikkeli et Kymenlaakso

En 2017, ce sont 141 228 étudiants qui étaient inscrits dans les AMK (source Statfin).

L'accès aux AMK est ouvert aux titulaires du baccalauréat finlandais (*ylioppilastutkinto, studentexamen*) ou d'un diplôme professionnel (*ammattillinen perustutkinto, yrkesinriktade grundexamen*) obtenu dans les lycées professionnels (fin du secondaire). Il est généralement soumis à un examen d'entrée comme pour l'université.

Les recteurs des AMK sont réunis au sein du Conseil des recteurs des écoles supérieures professionnelles (*Ammattikorkeakoulujen rehtorineuvosto, Rådet för yrkehögskolornas rektorer*), appelé ARENE.

3. L'université ouverte (Avoim yliopisto, Öppna universitetet)

Pour ceux qui n'ont pas réussi l'épreuve de l'examen d'entrée à l'université ou dans une AMK, il reste le choix de l'Université ouverte. Si sa vocation première est de fournir à tous les publics une possibilité de formation continue, il faut bien reconnaître qu'elle sert souvent de « prépa » à l'entrée à l'université. Il est d'ailleurs reconnu que les élèves ayant échoué à l'examen d'entrée et qui suivent les cours de l'Université ouverte ont nettement plus de chances de réussir lors de la tentative suivante. Il n'y a pas de condition d'accès, si ce n'est le respect de la progression des niveaux de l'enseignement suivi. Chaque université propose sa propre offre de formation en version ouverte, et ce sont très souvent les mêmes enseignants et les mêmes enseignements que pour les étudiants inscrits à l'université. Chaque cours est validé par un examen et donne droit à un certain nombre de crédits ECTS.

La différence principale avec l'université réside dans le fait que l'université ouverte ne délivre pas de diplôme. Il est cependant possible, lorsqu'on a validé un nombre suffisant d'ECTS et sous certaines conditions, de bénéficier de procédures particulières pour intégrer l'université. Une autre différence importante en Finlande est que l'université ouverte est payante, avec des tarifs cependant modestes, de l'ordre de 10 € par ECTS visé.

4. Le financement

Le financement des universités a fait l'objet d'une réforme en 2013 et celui des AMK en 2014. Les coupes budgétaires se sont succédées depuis 2014 : le budget de l'Etat dédié à l'enseignement supérieur devrait ainsi être amputé de 500 millions d'euros d'ici 2019. un revirement est cependant intervenu courant 2016, prévoyant l'allocation de plusieurs centaines de millions d'euros sous forme de capital pour les établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, 440 millions d'euros ont été mobilisés dans des plans stratégiques sous l'égide de l'Académie de Finlande : le développement de centres d'excellence, un programme de « profiling » des universités visant à capitaliser sur leurs atouts et spécificités pour les rendre plus attractives (50 M€), et enfin le « Flagship program », qui finance deux projets de recherche particulièrement prometteurs en lien avec l'industrie. Plus généralement, l'objectif du gouvernement est d'augmenter la part des financements compétitifs dans l'enseignement supérieur.

Actuellement, la principale source de financement des universités est la dotation de l'État pour laquelle les modalités de calcul ont évolué de façon à augmenter l'importance des critères qualitatifs, d'efficacité et d'internationalisation. Globalement, ces modalités combinent des critères éducatifs 41%, de recherche pour 34%, mais aussi stratégiques pour 25%. Les critères de financement récompensent des objectifs quantitatifs (nombre de diplômes délivrés, de publications scientifiques, d'étudiants et personnels étrangers...) mais également qualitatifs pour inciter les établissements à œuvrer pour réduire la durée des études : l'indicateur suivant le nombre d'étudiants obtenant 55 crédits par an représente à lui seul 11% de la dotation annuelle.

La dotation d'Etat représente environ deux tiers du financement des universités, qui signent avec l'État un contrat d'objectifs triennal tout en restant des structures indépendantes. Deux universités (Aalto et l'Université de technologie de Tampere) sont gérées par des fondations privées. Les universités répartissent de façon autonome la dotation reçue du gouvernement selon leur propre stratégie. Il n'y a donc pas de crédits « fléchés » ou affectés spécifiquement à la recherche ou à l'enseignement. Il n'en va pas de même pour les fonds destinés à la recherche et qui proviennent principalement de deux organismes. L'Académie de Finlande (*Suomen Akatemia, Finlands Akademi*) assure majoritairement le financement d'une recherche fondamentale pluridisciplinaire, essentiellement menée dans les universités. Business Finland, successeur du Centre de développement de la technologie et des innovations TEKES (*Teknologian ja innovaatioiden kehittämiskeskus, Utvecklingscentralen för teknologi och innovationer*), est le

principal financeur de la recherche appliquée en Finlande, même s'il lui arrive fréquemment d'être associé à l'Académie de Finlande pour des projets comprenant une part de recherche fondamentale.

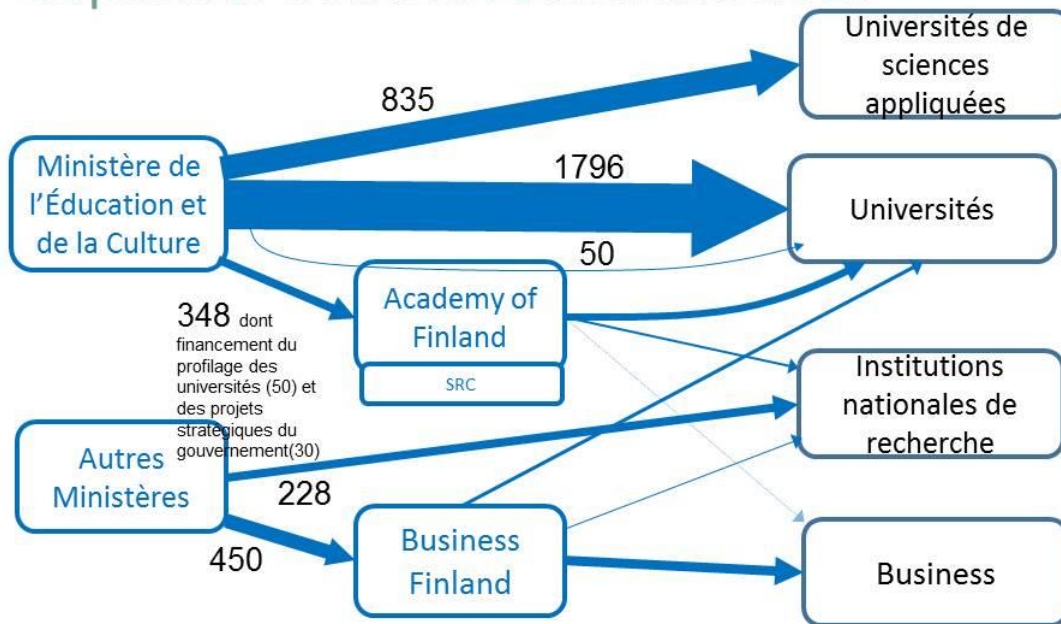
La deuxième source de financement des universités provient des prestations qu'elles fournissent et des financements compétitifs qu'elles obtiennent, notamment pour leurs activités de recherche. L'Académie gère également, souvent en lien avec Business Finland, les fonds européens captés par la Finlande au titre de la recherche.

La loi universitaire fait de plus obligation aux universités de constituer un capital, que l'État s'est engagé à abonder à hauteur de 2,5 fois le montant de fonds privés collectés au 31 décembre 2010. Chaque université s'est donc fixé un objectif de collecte qui varie de 1 M€ à 200 M€. La conjoncture économique actuelle, qui n'avait pas été imaginée lors de la préparation de la loi dans les années 2007 et 2008, rend cependant cette démarche difficile. Si les très grosses universités (Helsinki 10 M€, Aalto 200 M€), les très petites (Laponie 1 M€, Vaasa 4 M€) et celles qui bénéficient d'un tissu de partenaires très favorable (Hanken) semblent en passe de réussir leur pari, la grande majorité est confrontée à de réelles difficultés.

Pour les AMK, la réforme de 2015 a été précédée par une modification de leur financement en 2014. Autrefois essentiellement basé sur le nombre d'étudiants, le financement des AMK comprend désormais des indicateurs suivant cinq critères : enseignement, recherche et développement, influence régionale et coopération avec le monde du travail, qualité et internationalisation, étendue des activités.

Un aspect intéressant de l'enseignement supérieur finlandais réside dans la question des droits d'inscription. L'introduction de frais d'inscription est un véritable chiffon rouge du monde universitaire car jusqu'à récemment, l'accès à l'université était entièrement gratuit pour tous. Seule l'adhésion à l'association étudiante de l'université était obligatoire (de l'ordre de 85-120 € par an, donnant droit aux prestations de santé, aux tarifs spéciaux pour la restauration...), alors que cette adhésion restait volontaire pour les étudiants en AMK. Malgré tout, à la suite de nombreux atermoiements et volte-face, l'instauration de frais de dossier de 100 euros à partir de la rentrée 2016 pour les candidats entrants dans un établissement finlandais et non titulaire d'un diplôme d'un pays de l'Espace économique européen a introduit un changement de cap gouvernemental confirmé au printemps 2016. Le dogme de l'enseignement gratuit pour tous est aujourd'hui battu en brèche par la décision du gouvernement d'autoriser les universités et les universités de sciences appliquées à instaurer des frais d'inscription à partir de la rentrée 2016 pour les étudiants non-européens (hors EEE) commençant leur études en Finlande dans un cursus enseigné en anglais de niveau licence ou master. Les études doctorales ne sont pas concernées ni les étudiants originaires d'un pays en dehors de l'EEE mais déjà résidant d'un pays de l'Union européenne. Le montant minimum des frais indiqué par la loi est de 1 500€, les établissements prévoyant le plus souvent des frais oscillant entre 8 000 et 20 000 € selon le cursus, la moyenne environnant 10 000 euros. En pratique, ces frais ont été introduits à partir de la rentrée 2017 (1^{er} août) et les établissements proposent des bourses d'études pouvant venir en compensation. Par ailleurs ces frais d'inscription ne concernent pour l'instant que les formations qui ne sont pas dispensées en finnois ou en suédois. On observe pourtant à partir de la rentrée 2017 une baisse de l'attractivité internationale, avec une baisse des candidatures de 6%, et surtout une baisse de la part d'étudiants non-européens parmi les étudiants étrangers (de 88% à 75% dans les AMK entre 2016 et 2017), au profit des étudiants de l'EEE, non concernés par ces frais.

Financement public de l'enseignement supérieur et de la recherche 2017



Financements publics en M€. Source : Ministère de l'Éducation et de la Culture

II- Organisation des études et enseignements dispensés

1. L'examen d'entrée

L'examen d'entrée fait périodiquement l'objet de critiques : accusé de dupliquer le baccalauréat, de ralentir l'accès des jeunes à l'Université – et au marché du travail –, voire de passer à côté de talents qu'il ne saurait détecter, l'examen d'entrée est la pierre angulaire du système universitaire finlandais. Il est surtout l'expression de l'indépendance pédagogique des enseignants, puisque chaque filière détermine ses modalités de sélection. On peut donc dire que, malgré une procédure d'inscription centralisée, il y a autant d'examens d'entrée que de filières proposées dans le pays.

Organisé une fois par an pour les universités et deux fois par an pour les AMK (les étudiants pouvant valider leur baccalauréat au printemps ou à l'automne), les examens d'entrée peuvent être extrêmement sélectifs. En 2017, 177 487 candidatures ont été déposées. Au total, 69 539 ont été retenues, soit moins de 40%, et seulement 10 397 d'entre eux (soit 24,6%) ont été admis. Pour ne prendre que le cas de l'Université de Helsinki, le taux de sélection en 2014 va de 6% pour la filière de formation des professeurs des écoles à 55,7% la filière mathématiques et 41,7% pour la physique. Les disciplines traditionnellement très demandées – et donc très sélectives – sont la psychologie (3% de reçus), l'histoire de l'art (4%), la communication (3,7%), les sciences politiques (6%), la biologie (7,4%) et la médecine (7,3%).

Ces taux de sélection sont très déroutants pour un Français. Ils traduisent à la fois la politique très stricte de quotas appliquée par les autorités finlandaises, et des échelles de valeur qui diffèrent singulièrement de celles qui sont connues en France (par exemple, le métier d'enseignant est très valorisé en Finlande).

Les chiffres concernant l'Université de Tampere illustrent la sélectivité des universités finlandaises. Toutes disciplines confondues, la session 2017 de candidature à Aalto a suscité 16 942 candidatures, dont seules 1 790 (10,6%) ont été retenues (source Vipunen).

Dans ces conditions, l'accès à l'enseignement supérieur est un véritable enjeu pour nombre de jeunes finlandais contraints de trouver des « solutions d'attente » en cas d'échec au concours. Des mesures prises en 2014 visent à favoriser le recrutement des nouveaux étudiants. L'accès à l'université ou aux AMK est facilité avec la création de quotas d'admission d'étudiants primo - accédants dans l'enseignement supérieur, la mise en place de conditions restrictives au report du bénéfice du concours d'entrée, la perte du droit d'études originellement acquis dans l'université d'entrée pour les étudiants qui changent d'établissement et, à l'avenir, l'impossibilité d'inscription simultanée dans deux établissements. Les pauses dans les études, avec maintien du droit d'études acquis, seront limitées à des cas précis comme le service militaire, un congé parental, ou en cas de maladie.

2. Les enseignements

La Finlande propose naturellement toute la gamme de formations qu'on peut imaginer dans un pays développé (voir tableau ci-après). Le pays corréle cependant les excellents résultats obtenus dans l'enquête internationale PISA, menée par l'OCDE auprès des jeunes de 15 ans, à ce qu'il revendique être un de ses domaines d'excellence : la formation des enseignants. Depuis longtemps intégrée à l'université au niveau master, elle fait une large place à la pédagogie. Les Finlandais y voient le secret de leur réussite à l'école et en font un objet de fierté sans limite.

Domaine / Université	Université Aalto	Université de Helsinki	Université de Finlande orientale	Hanken (université suédophone Helsinki)	Université de Jyväskylä	Université de Laponie	Université d'Oulu	Université de Tampere	Université de Turku	Université de Vaasa	Åbo Akademi (université suédophone Turku)	Université de technologie de Lappeenranta	Université de technologie de Tampere	Université des arts	École supérieure de la défense nationale
Droit		x				x			x		x*				
Psychologie		x	x		x			x	x		x				
Sciences de l'éducation		x	x		x	x	x	x	x		x				
Sciences économiques, commerce	x			x	x		x	x	x	x	x	x			
Sciences humaines		x	x		x		x	x	x	x	x				
Sciences sociales		x	x		x	x		x	x	x	x				
Théologie		x	x								x				
Sciences agricoles et forestières		x	x												
Sciences de l'éducation physique					x										
Sciences et technologie	x						x				x	x	x		

Sciences naturelles		x	x		x		x	x	x		x					
Médecine		x	x				x	x	x							
Médecine vétérinaire		x														
Odontologie		x					x									
Pharmacie		x	x								x*					
Sciences de la santé			x		x		x	x	x		x					
Art et design	x					x										
Beaux-arts															x	
Musique					x		x								x	
Théâtre et danse															x	
Études militaires																x

Les modalités d'enseignement à l'université diffèrent sensiblement des conditions françaises. L'étudiant dispose en effet d'une très large autonomie quant à la construction de son parcours. Depuis 2005, chaque nouvel étudiant établit dès sa première semaine de cours un Programme personnalisé d'enseignement (*Henkilökohtainen opintosuunnitelma, HOPS*) et choisit quasiment à la carte ses cours et leur enchaînement. La formation comprend généralement une majeure (*pääaine, huvudämne*) et une ou plusieurs mineures (*sivuaine, biämne*).

Les modalités de validation des cours sont également très souples : chaque cours est en général immédiatement suivi de son examen de validation (qui peut prendre de nombreuses formes, mais fait souvent la part belle à la production d'essais ou de mémoires), examen que l'étudiant peut, s'il le doit ou s'il le souhaite pour améliorer ses résultats, repasser plusieurs fois. Les examens bibliographiques (un essai lié à la lecture d'ouvrages recommandés par l'enseignant) sont aussi fréquents.

3. L'enseignement du français dans l'enseignement supérieur

Le français est enseigné en « majeure » (matière principale) dans les universités de Helsinki, Turku (universités finnophone et suédophone), Jyväskylä et Tampere. Les sections de français sont intégrées dans des départements plus vastes dédiés à l'étude des langues romanes ou modernes. On compte près de 100 nouveaux inscrits en majeure chaque année, pour environ 1 000 étudiants ayant le français en majeure et matière secondaire, tous cycles confondus. Chaque université accepte de surcroît annuellement une dizaine d'étudiants de français en « mineure » (matière secondaire).

En outre, chaque Université possède un Centre de langues destiné aux étudiants de toutes les facultés. Ces derniers peuvent y suivre des enseignements complétant leur formation, mais aussi étudier une langue pour des raisons personnelles. Le centre de langue de l'université de Helsinki est sans doute le plus important. Il propose des formations dans 30 langues à 14 000 étudiants par an, ce qui représente environ 35 000 ECTS acquis chaque année. Fort de près de 150 personnes, dont la moitié d'enseignants, il existe depuis 1977.

4. Les diplômes

Les universités finlandaises délivrent des diplômes de premier, deuxième et troisième cycles, cotés en crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) appelés points (*opintopiste, studiepoäng*) et conformes au schéma européen (processus de Bologne). Le premier cycle conduit à l'obtention de la licence (*kandidaattitutkinto, kandidatexamen*), le deuxième au master (*maisteritutkinto, magisterexamen*). Le troisième cycle, qui conduit au doctorat (*tohtoritutkinto, doktorsexamen*), pour lequel les universités disposent du monopole de délivrance, comporte un niveau intermédiaire inconnu en France et dont le nom (*lisensiaattitutkinto, licentiatexamen*) prête

souvent à confusion pour les Français. Ce diplôme est généralement obtenu un ou deux ans après le master.

Comme en France, chaque année universitaire représente 60 ECTS, le premier niveau étant donc atteint au terme de 180 ECTS en 3 ans et le deuxième après 300 ECTS en 5 ans. Comme souvent, les spécialités médicales et paramédicales bénéficient de règles adaptées.

L'une des caractéristiques du système finlandais est sa très grande flexibilité et le caractère progressif des études. Les étudiants s'inscrivent dans la filière qui correspond à leur majeure et la souplesse de construction des parcours intégrant les mineures ne les oblige pas à se déterminer sur la spécialité du master visé. C'est la combinaison de la majeure et des mineures tout au long des cinq ans du cycle licence-master qui, progressivement, conduit à la spécialisation de l'étudiant. Il en résulte que le niveau licence est en fait rarement un niveau de sortie. L'examen d'entrée à l'université vaut d'ailleurs automatiquement pour les deux cycles (même s'il existe une procédure de sélection pour une entrée au niveau licence). L'idée d'une sorte de "pause" observée après une licence plutôt généraliste et avant le choix d'une spécialisation en master est inconnue en Finlande. Cela rend la promotion des masters français difficile auprès des jeunes Finlandais.

Cette voie tracée jusqu'à l'obtention du master explique probablement en partie le haut niveau de qualification des Finlandais, alors que beaucoup exercent des emplois pour lesquels un diplôme de niveau inférieur "suffirait".

Les universités de sciences appliquées délivrent des diplômes dont l'organisation est calquée sur les diplômes universitaires. Le premier cycle conduit à une licence (*ammattikorkeakoulututkinto, yrkeshögskoleexamen*) en 3,5 à 4,5 années. Il est possible de poursuivre vers un diplôme de niveau supérieur, donnant droit au grade de master (*ylempi ammattikorkeakoulututkinto, högre yrkeshögskoleexamen*) après avoir acquis un minimum de 3 années d'expérience professionnelle. Là encore, on constate un problème de reconnaissance, cette fois pour le diplôme de niveau le plus élevé. S'il bénéficie de la part des étudiants d'un engouement certain, le monde du travail peine à lui reconnaître une valeur ajoutée monnayable.

5. La durée et le financement des études

Compte tenu de l'organisation de la scolarité avant l'entrée à l'université ou dans une école supérieure professionnelle, les Finlandais obtiennent généralement leur baccalauréat à 19 ans. Pour les garçons, c'est alors souvent le temps du service militaire obligatoire (6, 9 ou 12 mois). Combiné à la difficulté de l'examen d'entrée, cela explique en partie l'âge élevé d'entrée à l'université. En moyenne, 45 % des jeunes entament leurs études universitaires entre 20 et 24 ans, près de 30 % après 25 ans, et seuls 25 % à 19 ans ou moins. La grande souplesse des études, en marge desquelles les jeunes Finlandais exercent très souvent un métier, d'appoint ou non, conduit à des étudiants relativement âgés : la sortie des études, et donc l'arrivée sur le marché du travail, a lieu en moyenne vers 25 ans pour les titulaires d'un diplôme de premier niveau d'AMK et 28 ans pour les titulaires d'un master universitaire soit des personnes plus âgées d'environ 1,5 ans que la moyenne des pays de l'OCDE (source OKM).

Les mesures organisationnelles pour libérer des places occupées « indûment » en université ou AMK, de façon à augmenter le recrutement de nouveaux étudiants, participent également à cet objectif d'abaissement de réduction de la durée des études et de l'âge d'entrée dans la vie professionnelle (voir II.1).

Le soutien financier aux études (*opintotuki, studiestöd*) est constitué d'une allocation étudiant (*opintoraha, studiepenning*) pouvant aller jusqu'à environ 330 €/mois, et d'une allocation logement (*asumislisä, bostadstillägg*) plafonnée à 80 % du montant du loyer et environ 200 €/mois. A cela peut s'ajouter un prêt étudiant, concédé par une banque mais garanti par l'État pour une durée maximale de 30 ans. La garantie est accordée pour un montant maximum variable de l'ordre de 400 €/mois (700€/mois pour des études à l'étranger), et le prêt est

remboursable à la fin des études selon les conditions négociées avec la banque, généralement en 5 à 10 ans. Ces aides sont également accessibles aux jeunes Finlandais étudiant à l'étranger. L'importance des aides financières allouées aux étudiants est cependant parfois critiquée comme assortie d'un effet pervers favorisant l'allongement de la durée des études. En effet, la « garantie » d'une ressource ne découragerait pas les étudiants d'exercer un travail en parallèle, parfois au détriment de leurs études. En conséquence, les conditions permettant l'accès à l'aide étudiante ont été limitées par le jeu concomitant des réformes récentes (abaissement à sept ans du temps accordé pour accomplir un master, nécessité d'obtenir un minimum de 5 ECTS/mois pour bénéficier d'un mois d'aide étudiante et outils de suivi mis en place par les universités pour repérer les étudiants qui « traînent »...).

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur finlandais possède de nombreux atouts. Le premier est sans doute qu'il s'appuie sur un système scolaire performant, régulièrement mis en avant dans les comparaisons internationales. Les étudiants qui arrivent à l'université possèdent donc généralement une bonne formation de base dans la plupart des disciplines. La forte présence des technologies modernes, y compris appliquées à l'enseignement, en fait des étudiants habiles à utiliser toutes les ressources liées aux TIC.

Le deuxième atout réside évidemment dans la sélection qui est faite à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur. Les étudiants choisis possèdent donc un niveau minimal dans la discipline qu'ils envisagent d'étudier. De plus, la forte sélectivité de l'examen en raison d'un *numerus clausus* strict conduit à privilégier les étudiants les plus motivés et travailleurs.

La forte proximité entre l'enseignement et la recherche constitue sans nul doute un troisième atout du système finlandais. Il est éclairant de voir que la loi universitaire rappelle dans son article 2 le rôle de l'université de la façon suivante : « Le rôle des universités est de promouvoir une recherche libre ainsi qu'une éducation scientifique et artistique, de délivrer un enseignement supérieur fondé sur la recherche, et de former les étudiants à servir la patrie et l'humanité ». Outre le côté patriotique qui peut sembler décalé, il est intéressant de constater à quel point c'est la recherche (y compris appliquée) qui est la base de l'université, avant la formation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'essentiel de la recherche en Finlande se fait dans les universités. L'excellence tend à y devenir un critère incontournable, et de plus en plus, certaines équipes de recherche bénéficient du label « Centre d'excellence » (*huippuyksikkö, spetsforskningsenhet*) délivré par l'Académie de Finlande. Ce label, décerné pour 8 ans, est assorti d'une dotation conséquente (de l'ordre de 270 000 € par an en moyenne).

La proximité entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde économique, encore renforcée par les nouvelles lois universitaires, est incontestablement une force supplémentaire. Au-delà même de l'exemple du campus d'Otaniemi où se déploie le campus technologique de l'université Aalto et qui abrite 800 entreprises sur 4 km². La proximité est souvent physique mais aussi fonctionnelle. L'Université de Helsinki a par exemple fortement développé ses services de placement d'étudiants en stage et propose aux entreprises de confier leurs problèmes sous la forme d'un sujet de master, moyennant une donation à l'université (qui verse ensuite à l'étudiant une aide mensuelle). Le programme Flagship mené par l'Académie de Finlande renforce par ailleurs cette proximité, mettant en place un cluster autour de l'Université d'Oulu pour la 5G et la 6G (6Genesis) et autour de l'université Aalto pour un projet de recherche sur la bioéconomie et les nouveaux matériaux (CERES).

Enfin, la flexibilité des études est un atout formidable pour les étudiants. La combinaison des mineures est pratiquement infinie, les universités permettant même de choisir des mineures dans une autre université que celle où est inscrit l'étudiant (dispositif dit d'étude flexible, *Joustava opiskelu* JOO). Les établissements ont cependant développé ou renforcé leurs méthodes d'encadrement et de conseil des étudiants, afin d'éviter une dispersion des études qui, elle aussi, participe à leur allongement. En ce sens, l'accord 2017-2020 entre le gouvernement et les

universités comporte un important volet consacré à une transition plus rapide des étudiants vers le monde du travail.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

Les 38 établissements d'enseignement supérieur finlandais (universités et AMK) disposent d'un grand nombre d'accords interuniversitaires avec des établissements français. La seule université de Helsinki en possède près d'une centaine ! La plupart sont des accords de type Erasmus et la liste des partenaires est généralement consultable sur le site internet de l'établissement.

La popularité de la Finlande en tant que pays de destination pour les étudiants français est réelle puisque la France est le deuxième pays pour le nombre d'étudiants en échange en Finlande (1 284 en 2013, 732 vers les universités et 552 vers les AMK), immédiatement derrière l'Allemagne (1 423), alors qu'elle n'est que la cinquième destination des Finlandais avec 527 étudiants (357 venant d'une université et 170 d'une AMK), derrière l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Suède.

Les doubles diplômes sont en revanche plus rares (et difficiles à identifier, leur traçabilité n'étant garantie ni en France, ni en Finlande).

On citera notamment :

- Bachelor *European Business Administration* - Metropolia / ESC La Rochelle
- Bachelor *International Business* - AMK Turku / ESC Troyes
- Bachelor *International Business* - AMK de Jyväskylä / ESC Amiens ou ESC La Rochelle
- Licence européenne d'informatique « *European Computer Science* » - AMK de Turku / Université François Rabelais ou Université de Lorraine - <http://ecs.ecs-emacs.net/home>
- Master *Science in Management / Programme Grande Ecole* - Université Vaasa / Kedge Business School -
- Master *Embedded Systems* - Åbo Akademi / ESIGELEC
- Master *International Master in Management of IT (IMMIT)* - www.immit.eu - IAE Aix-Marseille, Université de Marseille / Université de Turku / Université Tilburg
- Master *Science in European Forestry* - <https://www.uef.fi/en/web/mdp-europeanforestry> - AgroParisTech / Université de Finlande orientale / Université de Lleida / Université de Fribourg / Université des ressources naturelles et des sciences de la vie

Il existe également six masters Erasmus Mundus associant un établissement français et un finlandais. Quatre sont coordonnées par une université française :

- ASC - *Advanced Spectroscopy in Chemistry* (www.master-asc.org)
 - FR - Université Lille I (coordonnateur)
 - DE - Université de Leipzig
 - ES - Université de Madrid La Complutense
 - FI - Université de Helsinki
 - IT - Alma Mater Studiorum Université de Bologne
 - NO - Université de Bergen
 - PL - Université Jagiellonian de Cracovie
- CIMET - *Color in Informatics and Media Technology* (<https://master-colourscience.eu/>)
 - FR - Université Jean Monnet (coordonnateur)
 - ES - Université de Grenade
 - FI - Université de Finlande orientale (Joensuu)
 - NO - Gjøvik University College

- COSI - *Color in Informatics and Media Technology* (<https://master-colourscience.eu/>)
 - FR – Université Jean Monnet (coordonnateur)
 - FI – Université de Finlande orientale
 - ES – Université de Grenade
 - NO - Gjøvik University College

- PERCCOM - *Pervasive Computing & COMMunications for sustainable development* (<http://perccom.univ-lorraine.fr/>)
 - FR – Université de Lorraine (coordonnateur)
 - FI – Université technologique de Lappeenranta
 - SE – Université technologique de Luleå
 - RU – Université nationale de recherche de Saint-Pétersbourg des technologies de l’information, de mécanique et d’optique

Deux sont coordonnés par un établissement d’une autre nationalité :

- EACH – *Excellence in Analytical CHEmistry* (<http://www.analyticalchemistry.eu/>)
 - EE – Université de Tartu (coordonnateur)
 - FR – Université Lyon 1
 - FI – Université Åbo Akademi
 - SE – Université d’Uppsala

- SPACEMASTER - *Joint European Master in Space Science and Technology* (1 an et 8 mois, www.spacemaster.eu)
 - SE – Université de technologie de Luleå (coordonnateur)
 - CZ – Université de technologie de Prague
 - DE – Université Julius Maximilian de Würzburg
 - FR – Université Paul Sabatier – Toulouse-III
 - FI – Université Aalto
 - UK – Université CranZeld
 - JP – Université de Tokyo Graduate School of Science
 - US – Université de l’Utah

La communauté de la connaissance et de l’innovation EIT ICT Labs propose 2 cursus, un master et un doctorat

Master de l’EIT ICT Labs, 8 mentions couvrant le domaine des technologies de l’information et de la télécommunication réparties sur plus d’une quinzaine d’établissements européens dont pour la France et la Finlande (<http://www.masterschool.eitdigital.eu/>)

- FR – Université Paris-Sud – Paris 11
- FR – Université Pierre et Marie Curie – Paris 6
- FR – Université de Nice Sophia Antipolis
- FR – Université Rennes 1
- FR – Institut Mines-Telecom
- FI – Université de Turku
- FI – Université Aalto

Ecole doctorale de l’EIT ICT Labs (<http://doctoralschool.eitictlabs.eu/doctoral-training-centres/>)

- HU – Eötvös Loránd University / Budapest University of Technology and Economics
- FI – Université Aalto
- FR – Institut Mines Telecom / Université Pierre et Marie Curie (coordonnateur)
- FR – IRISA / Université Rennes 1
- IT – University of Trento

Autre programme doctoral : le programme Erasmus Mundus SELECT+ - *Environomical Pathways for Sustainable Energy Services*

(<http://www.exploresselect.eu/SELECTPhD/tabid/1264/language/en-GB/Default.aspx>)

SE – KTH Royal Institute of Technology (coordonnateur)
ES – Technical University of Catalonia
FI – Université Aalto
FR – Ecole des Mines de Nantes
IT – Politecnico di Torino
NL – Eindhoven University of Technology
PL – Akademia Górniczo-Hutnicza im Stanisława Staszica
PT – Instituto Superior Técnico

b) d'autres pays, notamment européens

L'ouverture vers l'international est une priorité pour la Finlande dans tous les domaines et l'enseignement supérieur est naturellement concerné par cette caractéristique. La richesse des coopérations internationales ne permet pas de présenter le paysage complet des relations qu'entretiennent les établissements finlandais avec d'autres pays étrangers.

L'organisme chargé de promouvoir et de gérer la mobilité des étudiants (mais aussi de certains chercheurs et fonctionnaires) est le Centre pour la mobilité internationale, CIMO (*Kansainvälisen liikkuvuuden ja yhteistyön keskus, Centret för internationell mobilitet och internationellt samarbete*). Outre ses activités d'information, CIMO propose des aides financières à la mobilité et publie également chaque année les statistiques de mobilité. Dans le cadre des réformes appliquées à l'enseignement supérieur, CIMO sera intégré à la Direction nationale de l'enseignement (*Opetushallitus*) en 2017.

Les partenaires de la Finlande comprennent naturellement les pays scandinaves ainsi que le voisin estonien pour des raisons culturelles et linguistiques. Cependant, au-delà des simples relations de voisinage et historique, la Finlande développe une politique volontariste vers la Chine. Ainsi, CIMO y a ouvert un bureau en 2009 et la Finlande participe au Centre Nordique de Shanghai. L'Université de Helsinki illustre également l'intérêt finlandais envers la Chine en hébergeant l'Institut Confucius ainsi qu'un centre de droit et de culture juridique chinois ; elle propose également des bourses de thèses pour des doctorants chinois.

1. La mobilité des étudiants

La mobilité étudiante, tant entrante que sortante, croît globalement de façon constante depuis 2001. Sur la période 2001-2013, la mobilité entrante a doublé et la mobilité sortante a crû de 48%, démontrant une véritable attractivité de la Finlande auprès des étudiants étrangers. En 2013, ce sont ainsi 10 189 étudiants finlandais qui sont partis à l'étranger pour un séjour d'au moins trois mois (5 175 en provenance des universités et 5 014 des AMK), tandis que 9 937 étrangers sont venus en Finlande (5 827 dans une université et 3 912 dans une AMK). Cette mobilité est particulièrement soutenue par le programme ERASMUS qui finance 53% des étudiants finlandais se rendant à l'étranger et, surtout, 71% des étudiants étrangers se rendant en Finlande (source CIMO).

Les jeunes Finlandais, comme la plupart des étudiants nordiques, ont longtemps été plus mobiles que ceux d'autres pays européens. Cependant, la mobilité des Finlandais s'effrite quelque peu (avec un nombre d'entrants supérieur aux sortants pour la période 2007-2008) probablement suite aux incitations de l'État à raccourcir la durée des études. Le regain observé depuis 2009

pourrait s'expliquer par la conjoncture économique difficile : pensant ne pas trouver de débouchés sur le marché du travail, les étudiants seraient plus enclins à exercer une mobilité. En outre, une part de plus en plus importante des étudiants finlandais partent vers l'Asie (7% en 2001 ; 18,8% en 2013) au détriment de l'Europe (79,5% en 2001, 65,7% en 2013) démontrant une concurrence de plus en plus forte entre les pays accueillant des étudiants internationaux.

Par ailleurs, la baisse du nombre d'étudiants étrangers venant en Finlande (d'une centaine) observée en 2009, pour la première fois depuis 10 ans, semble quant à elle plutôt une tendance provisoire puisque le rythme d'entrée d'étudiants étrangers en Finlande a repris, toutefois avec une croissance moindre que sur la période 2001-2007.

De façon globale, sur tous les étudiants en mobilité et dans les deux sens d'échange, les domaines principalement étudiés dans les universités sont les sciences économiques principalement puis les sciences de l'ingénieur, les sciences sociales et les humanités et, dans les AMK-écoles supérieures professionnelles, les affaires sociales, la gestion et les TIC. En second lieu, à l'université, les étudiants finlandais partent à l'étranger plus volontiers pour étudier les sciences humaines et sociales tandis qu'on vient davantage se former en sciences et technologie. Dans les AMK, on part davantage étudier dans les disciplines sanitaires et sociales tandis qu'on vient plutôt se former dans les disciplines technologiques. On notera que le secteur du tourisme et de la restauration envoie nombre de ses étudiants finlandais à l'étranger (780 en 2013).

Il est difficile de connaître le nombre exact de Finlandais effectuant toute leur scolarité en France ou inversement. Les étudiants européens ont en effet la possibilité de s'inscrire directement dans l'université de leur choix après leur bac. Néanmoins, certains jeunes demandent à bénéficier des aides proposées par la sécurité sociale finlandaise (Kela) qui verse une bourse d'étude à 118 Finlandais effectuant leurs études en France chaque année (à mettre en regard aux statistiques du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui comptabilise 288 étudiants finlandais inscrits dans un établissement supérieur français).

2. Les étudiants étrangers

Le nombre d'étudiants étrangers en Finlande est à un niveau relativement faible mais croît régulièrement. Si l'on prend les derniers chiffres connus pour 2015, 10 618 étudiants étrangers étaient inscrits à l'université. En 2013, il y avait 9 477 étudiants étrangers inscrits dans une AMK (source Vipunen). En ordre de grandeur rapporté au nombre total d'étudiants en Finlande, les universités finlandaises n'accueillent donc qu'environ 6% d'étrangers et 7% dans les AMK.

Cela s'explique notamment par la nécessité de passer l'examen d'entrée et par la barrière linguistique. La Finlande propose néanmoins un grand nombre de formations accessibles totalement ou partiellement en anglais, 449 formations enseignées en anglais conduisant à un diplôme, auxquels s'ajoutent plus d'une centaine de programmes non diplômants enseignés en anglais. Ces formations concourent à l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers inscrits, en particulier en provenance d'Asie (lesquels sont aujourd'hui aussi présents dans les établissements finlandais que les étudiants européens soit, pour ces deux catégories, 83,5% des étudiants étrangers inscrits en université et 72,7% dans les AMK).

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-finlandaise

Pour les raisons indiquées ci-avant et notamment parce que le niveau licence ne constitue pas, pour les Finlandais, un niveau naturel de sortie de l'université, il est peu utile de promouvoir les masters français en espérant y attirer des Finlandais. De même, le grand nombre d'échanges de type Erasmus déjà existants n'incite pas les établissements à s'engager dans cette voie, d'autant que la balance des échanges est nettement déséquilibrée : il est souvent difficile aux établissements finlandais d'envoyer leurs étudiants en France car l'offre d'enseignement en anglais des établissements français ne correspond pas toujours au profil des étudiants finlandais partant étudier à l'étranger alors que les établissements finlandais croulent sous les demandes de mobilité d'étudiants français.

L'organisation des études en Finlande, très modulaire et créant une grande porosité entre les niveaux licence et master (les deux diplômes pouvant même être préparés concomitamment), ne facilite pas le recrutement d'étudiants finlandais dans les masters français. Il apparaît donc plus intéressant de proposer en France des solutions dès le niveau L1 ou bien développer des passerelles plus souples d'entrée en master, pour mettre en adéquation l'offre française d'enseignement supérieur aux profils des étudiants finlandais. Le développement des formations au moins partiellement en anglais, sans négliger pour autant une mise à niveau linguistique en français qui est recherchée par ceux qui choisissent notre pays, est de nature à attirer les jeunes Finlandais. L'offre de formation complémentaire, après le master, de type master spécialisé ou MBA, ne concernera jamais que de très faibles effectifs.

La volonté des partenaires finlandais de trouver des modes de coopération approfondie, parmi lesquels figurent les cursus ou diplômes en partenariat (« conjoints ») reste affichée. La crainte de procédures administratives trop lourdes, ainsi qu'une certaine mauvaise volonté des Finlandais à adapter leur modèle, qu'ils jugent irréprochable, aux contraintes d'autres partenaires, rendent cependant cette voie délicate. Il est probable que l'autonomie accrue qui a été dévolue aux universités finlandaises ainsi qu'à leurs homologues françaises améliorera cet état de fait. De plus, les récentes évolutions législatives et l'incitation du gouvernement à internationaliser les établissements devraient amener les établissements finlandais à réorienter leurs recherches de partenaires vers des établissements européens.

VI- Contacts utiles

La Finlande est un pays où une grande partie de l'information concernant l'enseignement supérieur est accessible sur la toile. La quasi-totalité des sites dispose (au moins) d'une version anglaise.

Ministère de l'éducation et de la culture

www.minedu.fi

Direction nationale de l'enseignement

OPH, www.oph.fi

Centre pour la mobilité internationale

CIMO, www.cimo.fi

Conseil des recteurs (présidents) d'école supérieure professionnelle (AMK)

ARENE, www.arene.fi

Conférence des recteurs (présidents) d'université

Universities Finland UNIFI, <http://www.helsinki.fi/halvi/srno/english/index.html>

Conseil d'évaluation de l'enseignement supérieur

FINHEEC, <http://www.finheec.fi/en>

Statistiques sur les universités et les AMK

VIPUNEN, <http://vipunen.csc.fi/>

La liste des universités (lien vers chaque site)

<http://www.minedu.fi/OPM/Koulutus/yliopistokoulutus/yliopistot/?lang=en>

La liste des AMK (lien vers chaque site)

<http://www.minedu.fi/OPM/Koulutus/ammattikorkeakoulutus/ammattikorkeakoulut/?lang=en>

Références bibliographiques et liens internet

Loi universitaire 2009/558 du 24/07/2009

en anglais, <http://www.finlex.fi/fi/laki/kaannokset/2009/en20090558>

Lois AMK 932/2014 du 14/11/2014 et 1173/2014 du 19 décembre 2014
en finnois, <http://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/2014/20140932>
<http://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/2014/20141173>

<https://opintopolku.fi/wp/fi> (informations générales sur l'éducation en Finlande)

www.studyinfinland.fi (information pour les étudiants étrangers)

<https://opintopolku.fi/wp2/en/higher-education/joint-application-to-higher-education-on-a-timeline-spring-2015/> (procédure commune de demande d'inscription dans les universités et les AMK)

www.avoinyliopisto.fi (universités ouvertes)

Mise à jour : septembre 2018